

opinion après avoir procédé à des essais le brise-lames une fois achevé.

M. Nowlan: Puis-je dire encore un mot? Je ne voudrais pas qu'il y ait malentendu à ce sujet dans le compte rendu. Je ne ridiculais certainement pas en principe l'idée d'une maquette. Ce qui suscitait mes sarcasmes (à juste titre, je crois), c'était qu'on fabrique et utilise une maquette après avoir affecté 21 millions de dollars sans s'être servi de maquette. C'est ce qui me frappe (de même que, à mon avis, tous les habitants de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve) comme une chose prêtant pour le moins à sourire. Il me semble que la population n'accepte pas l'affaire avec autant de philosophie que semble vouloir l'indiquer le ministre. Il parle de sa propre famille et de la population de marins là-bas. Les dossiers révéleraient, je crois, que tout navigateur connaissant le port en question a déjà averti, sinon le ministre des Travaux publics, du moins un autre de ces frères siamois qui se tortillent l'un contre l'autre avec embarras quand il s'agit de régler ces questions (je pense au ministère des Transports et à celui des Travaux publics) que ce havre ne convenait pas à ce genre de bâtiment. Assurément, ce havre a toujours été exposé aux intempéries. Un bâtiment plus petit y aurait navigué de façon satisfaisante, et les gens de Terre-Neuve n'auraient pas demandé mieux. Cependant, quelqu'un a d'abord érigé une imposante structure, construit une arche, puis s'est mis en train de créer un havre permettant de l'utiliser. Voilà le plan qui provoque non seulement du sarcasme mais de la dérision, d'ailleurs méritée, à mon avis. Je suis certain que le ministre a raison de construire une maquette et j'espère qu'il exigera qu'on le fasse chaque fois à l'avenir afin de ne pas se rendre personnellement responsable d'un autre fiasco de ce calibre.

L'hon. M. Winters: Monsieur le président, tout ce que je puis répondre, c'est que je laisserai l'honorable député verser dans le sarcasme; moi je tâcherai de m'en tenir aux faits. J'ajouterai que les fonds qui y ont été dépensés, il aurait fallu les dépenser de toute façon, même si on avait préparé une maquette ou étudié le havre de quelque autre façon.

M. Nowlan: Le ministre prophétise, il pronostique, il ne s'en tient pas aux faits.

M. le président: A l'ordre. Avant que l'honorable représentant de Kootenay-Ouest aborde ce qui me paraît être un autre sujet, je me demande si on me permettra de dire quelques mots actuellement au sujet de la conduite du débat. N'oublions pas que, lorsqu'elle est formée en comité, la Chambre

[L'hon. M. Winters.]

est régie par le deuxième alinéa du numéro 59 du Règlement, qui est ainsi conçu:

59 (2) Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition qui est à l'étude.

Nous en sommes au crédit numéro 365, qui concerne les traitements à la Division du génie, au ministère des Travaux publics. Je sais que, dans son discours de mise en délibération, le ministre a parlé de nombreux sujets qui se rattachent à ce crédit, mais qui relèvent de façon précise de crédits dont l'examen vient ensuite. C'est pour cela que le débat a pris une allure très générale. Mais, étant donné ce que dit expressément le Règlement, je ne voudrais pas qu'on fasse état de cela comme d'un précédent. Ainsi, il a été question de Ripple-Rock. D'après le Règlement, il eût été préférable, selon moi, de parler de cette question lorsque nous en serons au crédit pertinent. On a parlé aussi de Port-aux-Basques. Or, les députés constateront qu'il y a un poste relatif à Port-aux-Basques. Je crois que c'est le numéro 372. Vu le discours de présentation du ministre, je ne suis pas intervenu plus tôt, parce que le débat peut avoir lieu à l'occasion de ce crédit, si les députés sont d'accord. Cependant, étant donné le Règlement, j'ai cru bon d'intervenir, pour signaler l'article qui nous lie et pour dire que, selon moi, tous admettront que le débat serait plus ordonné si nous abordions ces questions à l'occasion de l'examen des postes du Livre bleu qui s'y rattachent. Je regrette de retarder ainsi nos travaux, mais j'ai pensé que ces quelques observations s'imposaient.

M. Herridge: Vu vos observations, monsieur le président, et vu que la ligne de conduite de notre mouvement tend invariablement à l'édification d'une société bien ordonnée, je ne suivrai pas la voie peu ordonnée sur laquelle le représentant de Digby-Annapolis-Kings s'est engagé. Je formulerai donc mes observations lors de la mise en délibération du crédit pertinent.

M. le président: A l'ordre! Je ne crois pas avoir donné à entendre que le débat n'avait pas été ordonné. Si je ne m'abuse, nous avons tout simplement décidé de mener, à l'occasion du crédit à l'étude, un débat qu'en d'autres circonstances les députés auraient pu décider de réserver jusqu'au moment de l'étude du crédit pertinent.

M. Hodgson: Voilà bien la CCF.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): La question que je vais poser se rattache, selon moi, au crédit que nous examinons. Le ministre peut-il nous dire pourquoi son personnel de surveillants des services de bureau